



Rapport d'Orientations budgétaires 2022

INTRODUCTION

Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire d'une collectivité (Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour les EPCI à fiscalité propre comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le ROB doit comporter à minima :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, à la durée effective du travail dans la collectivité.

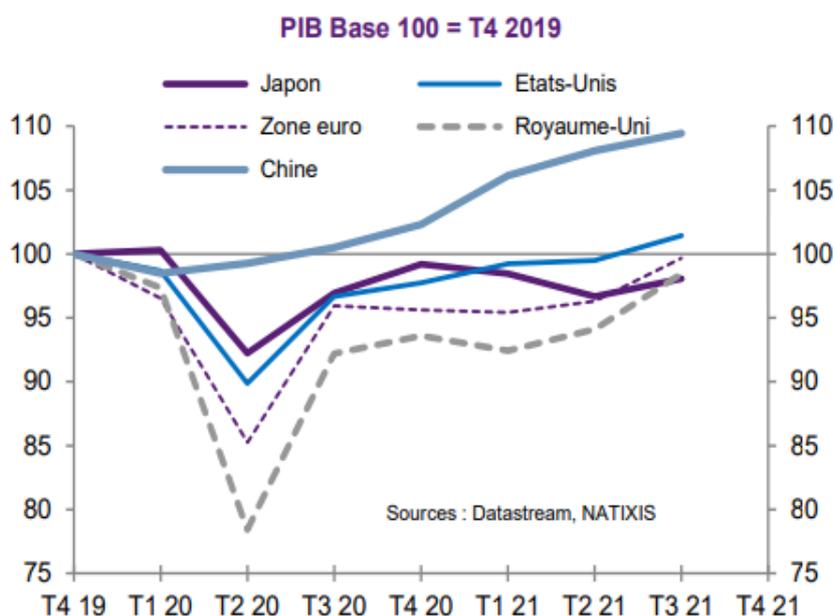
1 - CONTEXTE GÉNÉRAL : Situation économique et sociale

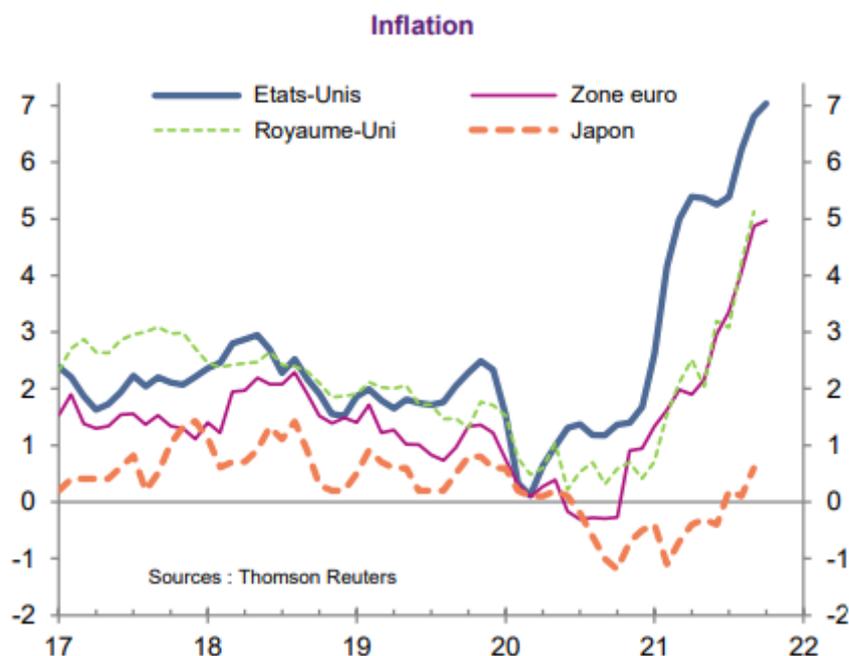
L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale. D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

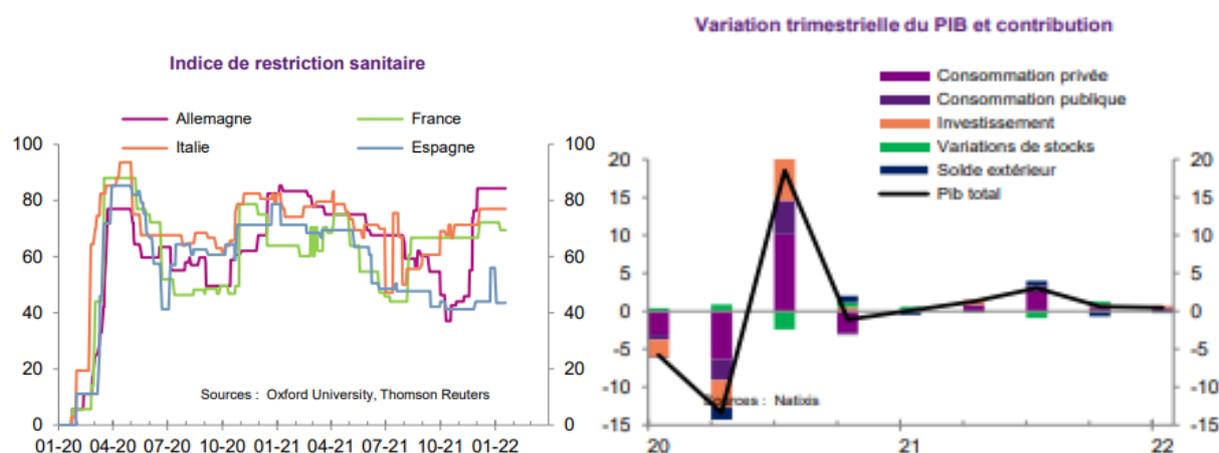




France : Une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % du T1 2021 au T3 2021. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance. L'investissement est resté stable au 3ème trimestre en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction semble bien résister.

Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à + 0,6 % au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022.



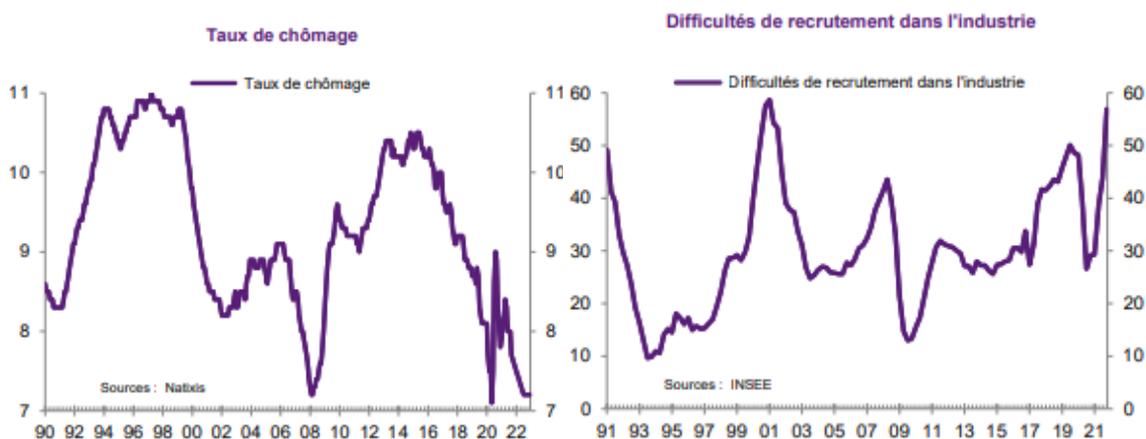
France : Retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. Cependant, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise. Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise. Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème entre offre et demande de travail.

D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021.

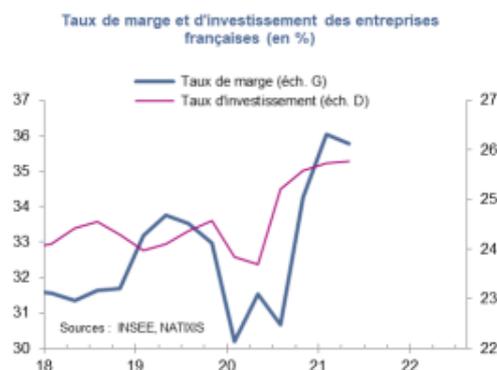
Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- Une interruption soudaine des activités économiques
- Une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel
- Des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre



France : Des entreprises qui se portent bien

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. Une augmentation de leurs taux d'épargne et d'investissement a été constatée depuis plus d'un an.

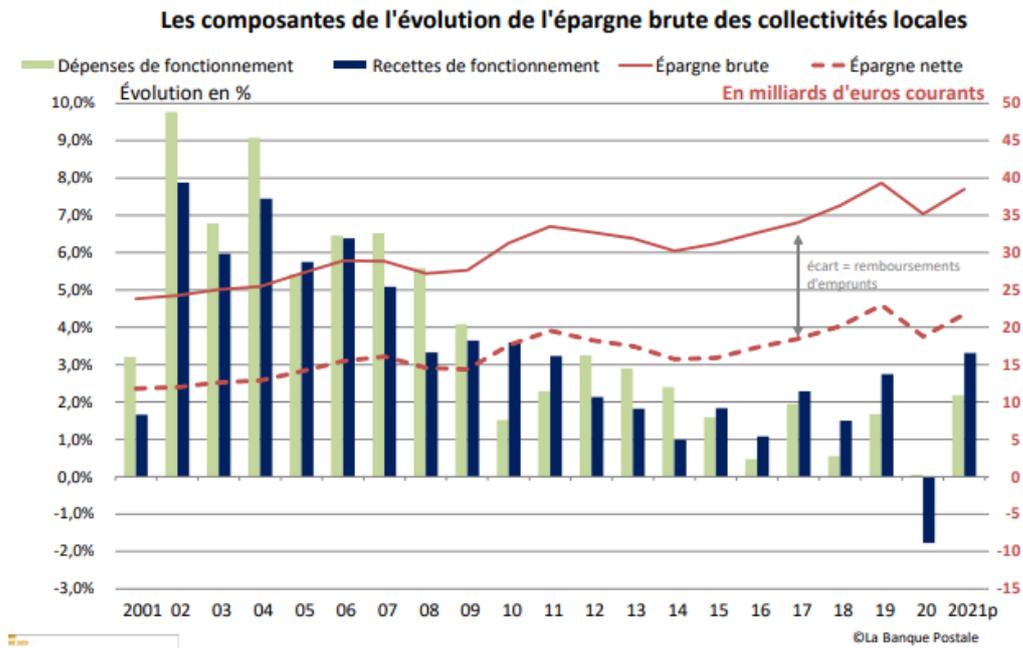


2 - LES COMPTES PUBLICS

L'évolution de l'épargne brute et nette des collectivités locales

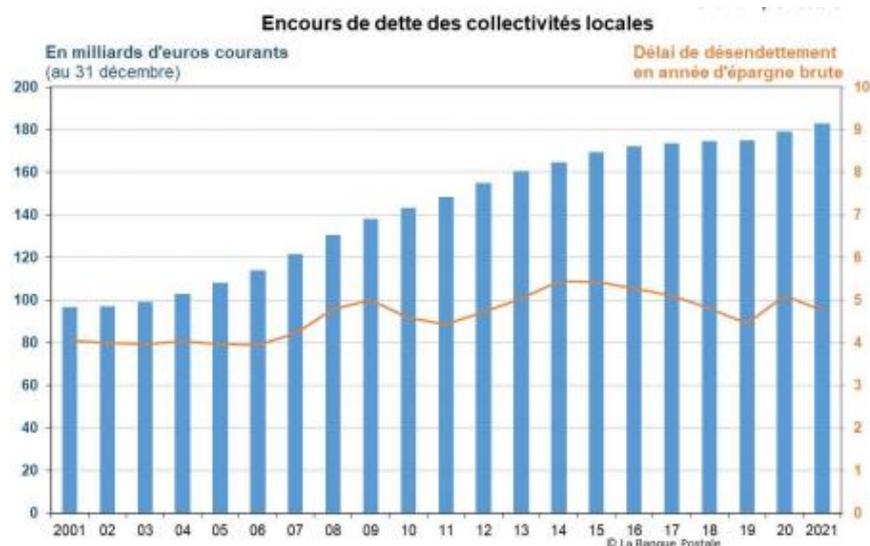
L'épargne brute, qui correspond au solde de la section de fonctionnement et sert à financer les remboursements d'emprunts et les investissements, progresserait de 9,4 %.

Les collectivités locales retrouveraient donc des marges de manœuvre financières sans toutefois reconstituer leurs capacités d'avant crise.



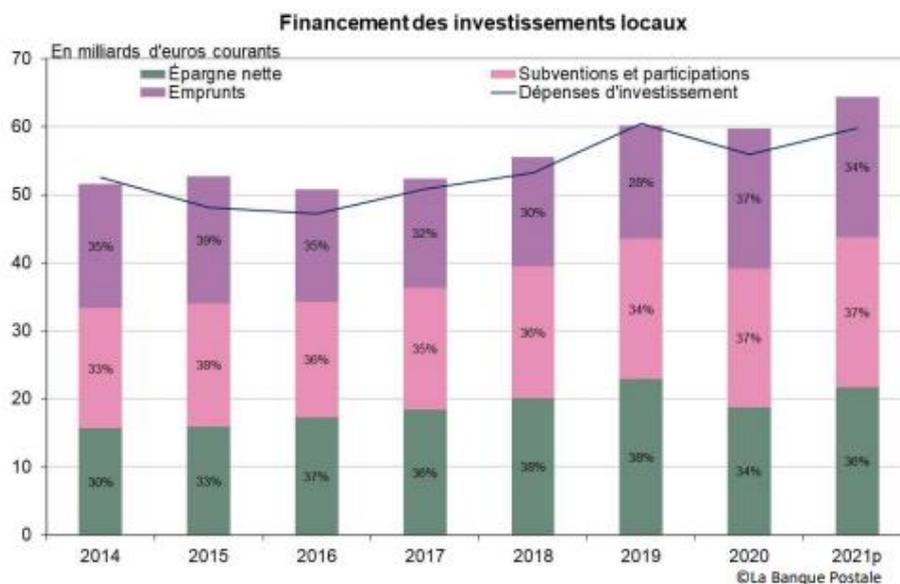
En cours de la dette des collectivités locales

Les remboursements seraient en hausse de 2,1 % mais leur volume étant moindre que celui des emprunts nouveaux (16,7 milliards d'euros), l'encours de dette des collectivités locales progresserait de 2,1 % et atteindrait 183 milliards d'euros à la fin 2021.



Financement des investissements locaux

En 2021, les investissements ont été financés par l'épargne nette (36%), les subventions et participations (37%) et les emprunts nouveaux (34%).

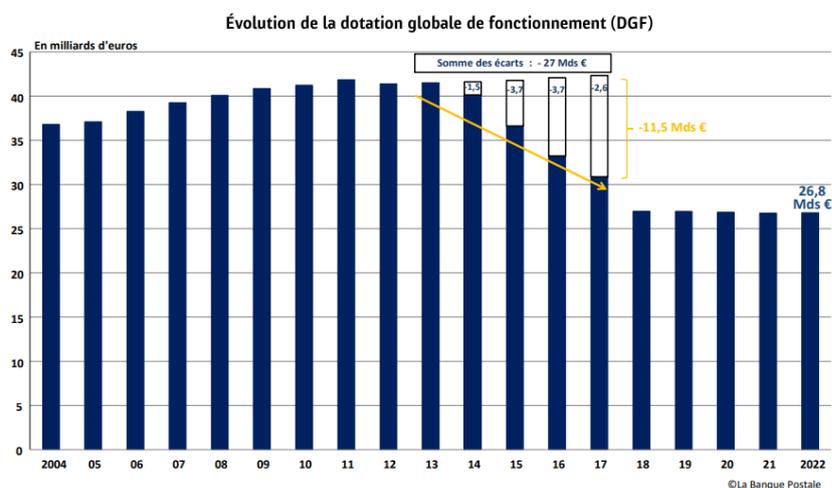


3 - PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Un projet de loi de Finances pour 2022 est dans la continuité de 2021.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement est stable en 2022 par rapport à 2021, avec 18,3 Milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 Milliards d'euros pour les départements. Soit au total, une DGF de 26,8 Milliards d'euros.



Les dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI sont en hausse (lié à la DSIL) par rapport à 2021.

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - 907 millions € (+ 337 millions € par rapport à 2021)

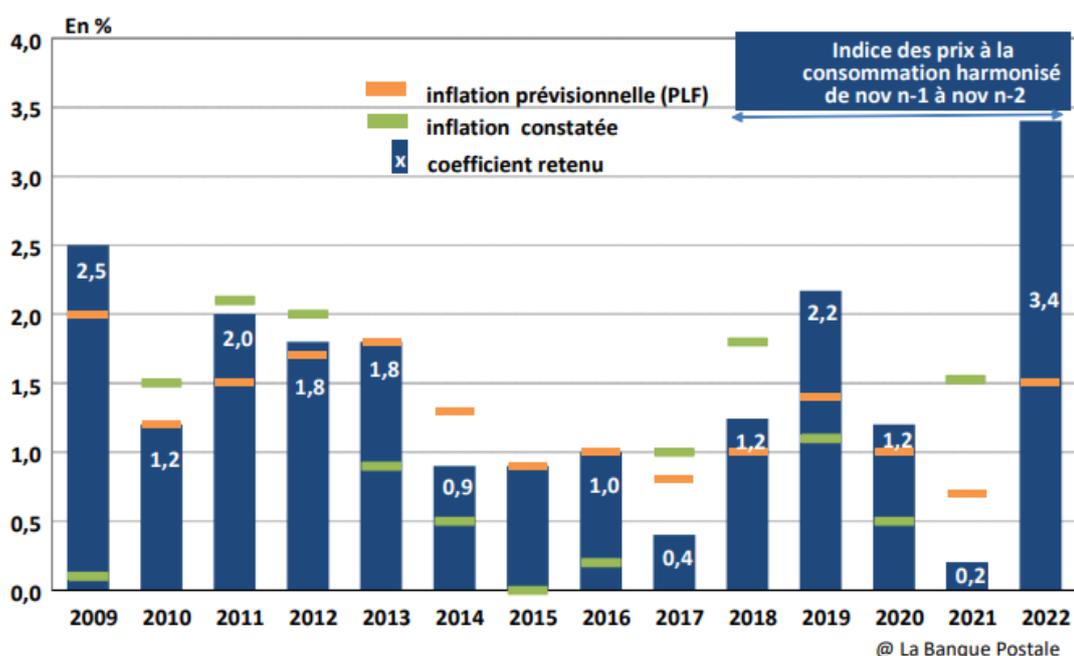
Modification des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités. Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

En novembre 2021, le coefficient de variation retenue est de 3,4 %.



La réforme de la Taxe d'habitation (TH)

Le PLF 2022 vient confirmer le calendrier de la suppression de la taxe d'habitation portant sur la résidence principale. Depuis 2020, 80 % des ménages les plus modestes sont exonérés de cette taxe. En 2021, les 20 % des ménages les plus aisés ont bénéficié d'un dégrèvement de 30 %. En 2022, le dégrèvement sera de 65 %. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. En compensation, les EPCI récupéreront une fraction de TVA.



4 - ANALYSE FINANCIERE 2020 DE LA CC CŒUR DE LOIRE

Fiche situation financière 2020 de la Communauté de Communes Cœur De Loire (Issue de collectivités-Local.gouv.fr)

- Population : 25 951 habitants
- Consolidation avec 6 budgets annexes (BA) dont 3 budgets annexes industriels et commerciaux (SPIC)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

En milliers d'Euros	Euros par habitant	
		OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT
12 594	485	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A
12 377	477	Produits de fonctionnement CAF
8 203	316	dont : Impôts Locaux
-4 294	-165	Reversement de fiscalité
3 291	127	Autres impôts et taxes
1 172	45	Dotations globales de fonctionnement
1	0	FCTVA
1 467	57	Produits des services et du domaine
12 050	464	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B
11 100	428	Charges de fonctionnement CAF
5 222	201	dont : Charges de personnel
4 161	160	Achats et charges externes
44	2	Charges financières
991	38	Subventions versées
544	21	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R
		OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
3 415	132	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C
0	0	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées
1 728	67	Subventions reçues
61	2	FCTVA
1 955	75	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D
882	34	dont : Dépenses d'équipement
257	10	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées
		AUTOFINANCEMENT
1 277	49	Capacité d'autofinancement = CAF
1 020	39	CAF nette du remboursement en capital des emprunts

ELEMENTS DE FISCALITÉ LOCALE

Bases nettes imposées au profit du GFP		
En milliers d'Euros	En euros par habitant	Taxe
37 518	1 446	Taxe d'habitation
0	0	Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
34 094	1 314	Taxe foncière sur les propriétés bâties
2 114	81	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
58	2	Taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)
9 263	357	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone)
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes)
		Les taux et les produits de la fiscalité directe locale
		Taxe
Produits des impôts locaux		
5 137	198	Taxe d'habitation (dont THLV et GEMAPI)
246	9	Taxe foncière sur les propriétés bâties (dont GEMAPI)
147	5	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (dont GEMAPI)
35	1	Taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle - dont GEMAPI)
2 329	90	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone - dont GEMAPI)
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes - dont GEMAPI)
		Les produits des impôts de répartition
1 051	41	Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises (tous régimes fiscaux confondus)
164	6	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau
497	19	Taxe sur les surfaces commerciales

5 - ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ : LE BUDGET GÉNÉRAL

Afin d'établir une prospective, les orientations suivantes ont été retenues :

Pour les recettes de fonctionnement :

▪ Chapitre 70 - Produits des services

Les produits des services sont reconduits à l'identique pour une partie des services. Sauf pour :

Le service Restauration scolaire : Prévision d'une baisse des recettes (- 40 000 €) en 2022 uniquement. Cette baisse se justifie par des régularisations de facturation à établir suite aux fermetures de classe avec la crise sanitaire.

Le service Environnement : Augmentation (+ 8 000 €) de la facturation des Déchets Industriels Banals (DIB) (Aucune fermeture est prévue pour 2022).

▪ Chapitre 73 - Impôts et taxes

Prise en compte d'une hausse de + 3 % des bases des valeurs locatives pour la Taxe d'Habitation (TH) pour les résidences secondaires, la Taxe Foncière (TF), la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB), et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Les taux de lissage sont reconduits.

Baisse de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) suite à la fermeture de 2 enseignes. Baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Estimation reçue des services fiscaux, en attente du détail pour comparer à l'état 2021.

Pas de revalorisation de la base de CFE vu que la dynamique des bases pourrait être impactée du fait de la cessation d'activité ou la baisse du chiffre d'affaires pour les redevables en 2020. Cette baisse pourrait faire changer de tranche les redevables et diminuer la cotisation minimale.

Pas de revalorisation de la fraction de TVA perçue correspond à la compensation de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers (Y compris les contribuables non exonérés en 2022). Cette compensation de TVA est indexée sur l'évolution de la TVA Nationale nette de l'année en cours. Cependant, la loi prévoit de corriger les montants perçus par l'EPCI dans le cas où la TVA Nationale définitive est plus faible. Cette régularisation sera déduite en N+1.

	TEOM 2021			Estimation Bases TEOM 2022 + 3 %		
01 - Zip Unique (Ex CCLV)	6 144 694	10,89%	669 157,18 €	6 329 035	10,89%	689 231,89 €
02 - 01 FREQUENCE 2 (Ex CCED)	1 274 812	10,85%	138 317,10 €	1 313 056	10,85%	142 466,62 €
03 - 02 FREQUENCE 1 (Ex CCED)	2 601 439	7,58%	197 189,08 €	2 679 482	7,58%	203 104,75 €
04 - 01 FREQUENCE 2 (Ex CCLN)	16 122 544	8,93%	1 439 743,18 €	16 606 220	8,93%	1 482 935,47 €
05 - 02 FREQUENCE 1 (Ex CCLN)	7 336 423	7,88%	578 110,13 €	7 556 516	7,88%	595 453,44 €
			3 022 516,67 €			3 113 192,17 €

Bases propriétés bâties : + 3 %

	2021			2022		
	Base	Taux	PF	Base	Taux	PF
TH (1)	6 889 137	13,49%	929 345 €	7 095 811	13,49%	957 225 €
TF	33 061 000	0,585%	193 242 €	34 052 830	0,585%	199 209 €
TFNB	2 114 282	6,64%	140 466 €	2 177 710	6,64%	144 600 €
TAFNB			32 529 €			32 000 €
CFE	8 028 000	25,05%	2 011 142 €	8 028 000	25,05%	2 011 014 €
CVAE			1 055 319 €			1 003 973 €
IFER			180 087 €			180 100 €
TASCOM			484 764 €			470 000 €
Fraction TVA			4 550 446 €			4 550 446 €

(1)- État 1259 de 2021 : Bases hors résidences principales et locaux vacants

▪ **Chapitre 74 - Dotations et compensations**

En légère baisse par rapport à 2021. Cette perte de recette s'explique par la Dotation Globale de Fonctionnement (Prise en compte d'une baisse de 1 000 habitants)

▪ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre prévoit les revenus des locations, la refacturation des taxes foncières aux locataires et les reversements des droits CAF aux Centres Sociaux.

Ce chapitre est en baisse car les droits du Bonus Territoire de la CAF pour les Centres Sociaux sont versés directement aux structures.

Pour les dépenses de fonctionnement :

▪ **Chapitre 011 - Charges à caractères général**

Les prévisions d'inscriptions sont en hausse d'environ 2,28 % par rapport aux inscriptions de 2021 (BP+DM). Soit, + 117 338 €.

Malgré une volonté de diminuer ces charges lors des rencontres budgétaires, celles-ci ne cessent d'augmenter par le coût des matières et des fluides.

Les principaux postes en baisse : Etudes (- 69 000 €), Petit équipement (- 46 000 €), Entretien du matériel roulant (- 13 000 €), Acquisition d'ouvrages de la Médiathèque (- 15 000 €, liée au Plan de Relance)

Les principaux postes en hausse : Gaz, électricité et carburants (+ 100 000 €), les prestations pour le traitement et transport des ordures ménagères (+ 50 000 €).

Pour les années suivantes, il est prévu une baisse des fluides pour 2023 et 2024. Un travail d'analyse devra être fait pour réduire ces charges.

▪ **Chapitre 012 - Charges de personnel**

Une augmentation de 4,51 % par rapport aux inscriptions de 2021. Cette hausse s'explique par la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C, le recrutement d'un Volontariat Territorial en Administration 'VTA' pour le Pôle Attractivité, d'un chef de production à l'Unité

de production culinaire, d'un poste en doublon pour le remplacement d'un départ en retraite, d'un chef de bassin pour la Piscine, et des postes pourvus au cours de l'année 2021 prévus pour l'année complète en 2022.

Pour les années suivantes, une hausse de 1 % est prévue chaque année.

➤ Les éléments d'information relatifs aux Ressources humaines sont joints en annexe

▪ **Chapitre 014 - Atténuations de produits**

Les attributions de compensations définitives après l'ensemble des transferts sont de 4 117 089 €, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été reconduit à l'identique (1 296 761 €). Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été augmenté de 0,7 % en 2022 par rapport à 2021.

La taxe de séjour a été diminuée par sécurité (Moins de restriction pour voyager en 2022 à ce jour).

▪ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

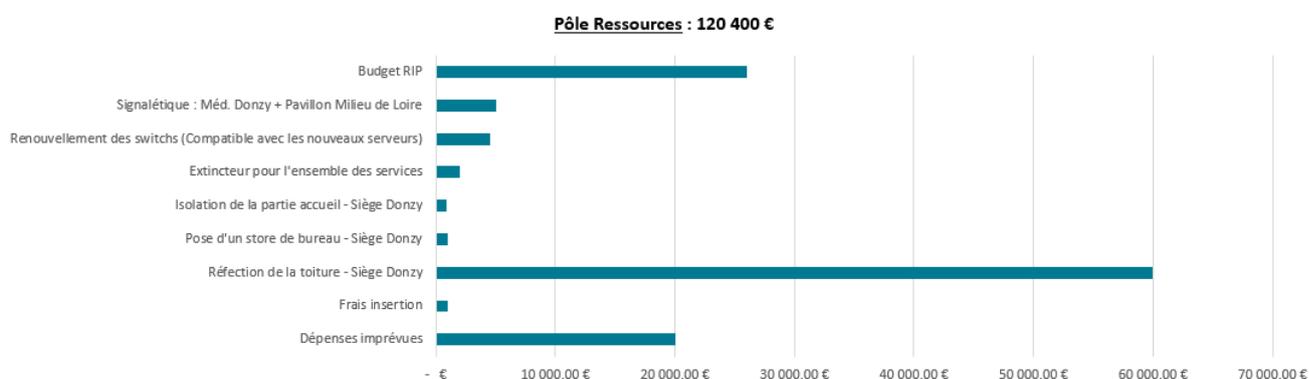
La subvention de l'Office de Tourisme a été augmentée de 5 000 €, une subvention de 4 300 € a été prévue pour le Tour Nivernais Morvan.

La baisse des inscriptions pour ce chapitre s'explique par les droits CAF des Centre Sociaux qui sont versés directement aux structures. Cette baisse se retrouve également dans les recettes.

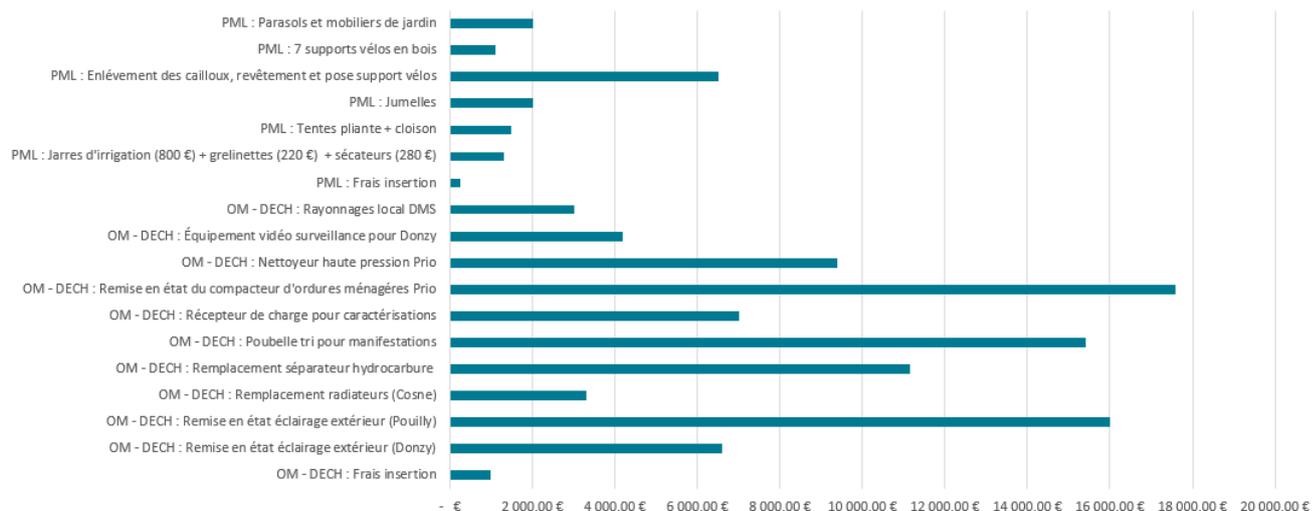
▪ **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**

Une inscription de 8 300 € est prévue pour des frais d'expropriation, 5 000 € pour des prix à remettre dans le cadre de l'opération 'Marketing Touristique', 3 000 € inscrit pour le remboursement d'un trop perçu d'aide pour le Chantier d'insertion et 10 000 € pour des annulations de titres des années antérieures.

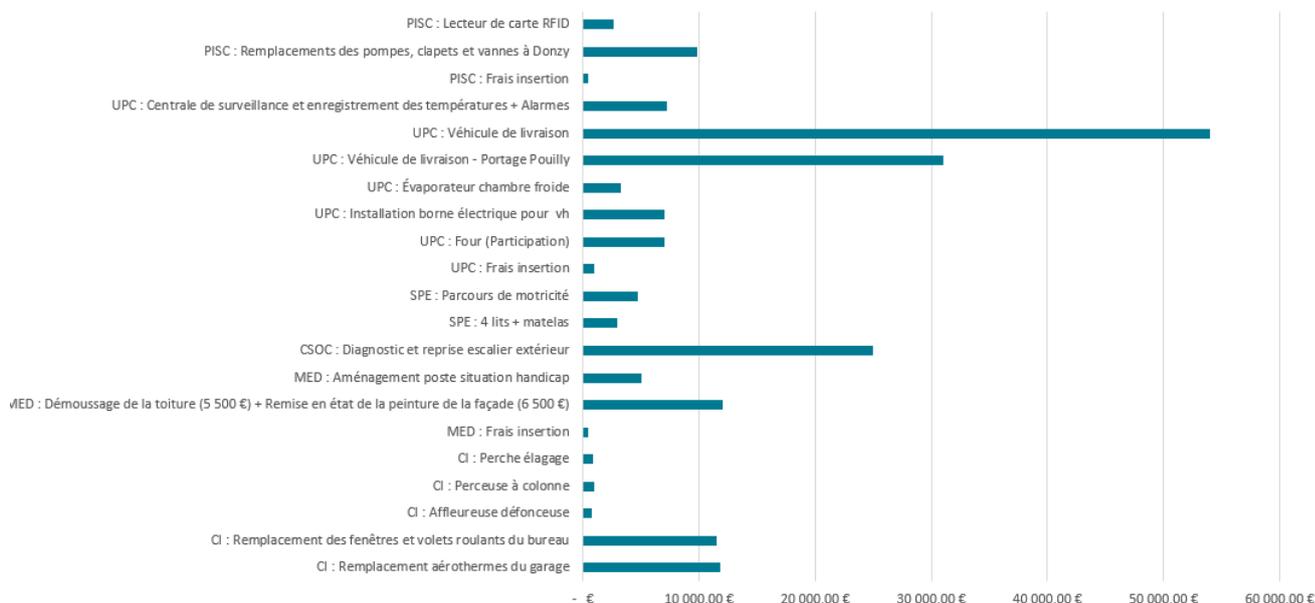
La section d'Investissement : Les dépenses d'équipement : 839 862 €



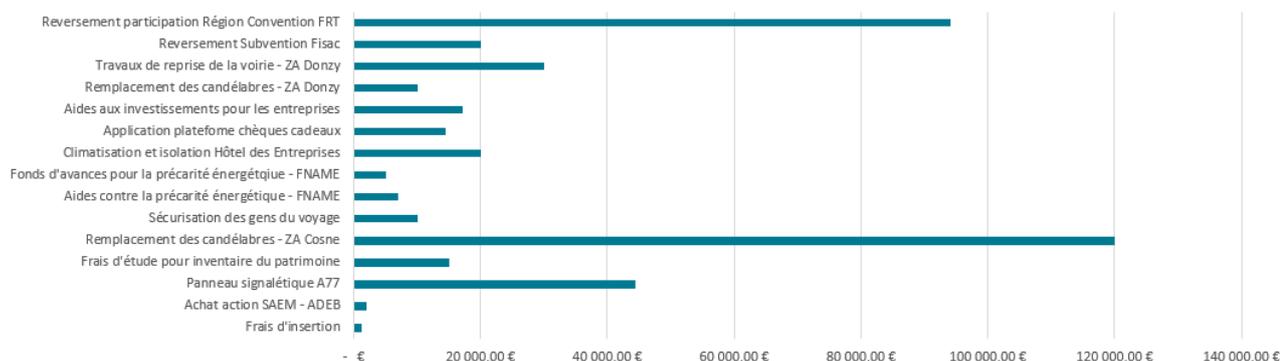
Pôle Environnement : 109 265 €



Pôle Population : 199 595 €



Pôle Attractivité : 410 602 €



La section d'Investissement : Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (APCP)

	2022	2023	2024	2025	2026	Subvention demandée
Pôle Ressources	337 883 €	90 000 €	127 500 €	345 000 €	352 500 €	
Pôle Environnement	60 000 €	498 000 €	381 000 €	371 000 €		
Pôle Population	680 563 €	2 532 500 €	2 171 814 €	140 500 €	238 500 €	3 588 500 €
Pôle Attractivité	538 303 €	731 450 €	1 151 450 €	320 000 €	70 000 €	940 000 €
TOTAL APCP	1 616 749 €	3 851 950 €	3 831 764 €	1 176 500 €	661 000 €	

Pôle Ressources						
	2022	2023	2024	2025	2026	Subv. demandée
[RESS10] INTERCONNEXION ET SÉCURISATION DES SITES	98 739 €					
[RESS11] AMÉNAGEMENT BUREAU SIÈGE COSNE			62 500 €	280 000 €	287 500 €	
[RESS12] CRÉATION SALLE DE RÉUNION + BUREAU	100 000 €					
[RESS13] CRÉATION SALLE VISIOCONFERENCE (HOTEL ENTREPRISE)	13 344 €					
[RESS14] ECLAIRAGE LED - DIVERS BATIMENTS	50 200 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
[RESS7] PRÉVENTION - ACHAT ÉQUIPEMENT	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
[RESS8] RENOUELEMENT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	
[RESS9] LOGICIEL AG	25 600 €	25 000 €				
TOTAL APCP - Pôle Ressources	337 883 €	90 000 €	127 500 €	345 000 €	352 500 €	

Pôle Environnement						
	2022	2023	2024	2025	2026	Subv. demandée
OM11] PAV COLONNE DE TRI	10 000 €	10 000 €				
OM12] QUAI DE TRANSFERT - DECHETTERIE DE COSNE	30 000 €	85 000 €	85 000 €			
OM13] SECURISATION DES DECHETTERIE - ACCES USAGERS		30 000 €	85 000 €	85 000 €		
OM14] RENOUELEMENT DES BACS OM	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		
OM15] ACQUISITION BOM		328 000 €	166 000 €	166 000 €		
PML7] REMISE EN ETAT DU PML		25 000 €	25 000 €	100 000 €		
TOTAL APCP - Pôle Environnement	60 000 €	498 000 €	381 000 €	371 000 €	- €	

Pôle Population						
	2022	2023	2024	2025	2026	Subv. demandée
[MED4] REHABILITATION MÉDIATHÈQUE DE NEUVY				50 000 €	50 000 €	
[MED3] PROJET INSCRIT AU CTL E PCSES	67 150 €	244 000 €	6 000 €	2 000 €		194 600 €
[MUS2] MENUISERIE, ELECTRICITÉ, CHAUFFAGE	26 113 €					
[MUS3] ACQUISITION INSTRUMENT	3 300 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	
[PIS7] JEUX D'EAU EXTÉRIEUR	30 000 €	30 000 €				
[SPE3] TRAVAUX DIVERS CRECHE RUE DES JARDINS	24 000 €	5 000 €	5 000 €			
[SPE4] CONSTRUCTION MULTI ACCUEIL	400 000 €	2 070 000 €	2 077 314 €			3 053 900 €
[SPE5] ACCUEIL COLLECTIF POUILLY			30 000 €	85 000 €	185 000 €	125 000 €
[SPE6] EXTENSION CENTRE SOCIAL DONZY	130 000 €	130 000 €				165 000 €
[SPE7] TRAVAUX CENTRE SOCIAL COSNE		50 000 €	50 000 €			50 000 €
TOTAL APCP - Pôle Population	680 563 €	2 532 500 €	2 171 814 €	140 500 €	238 500 €	

	Pôle Attractivité					Subv. demandée
	2022	2023	2024	2025	2026	
[AT13] PROJET AAGV	40 000 €					10 000 €
[AT14] CREATION CIRCUITS DE RANDONNÉE	15 000 €	10 000 €				
[AT15] VELOS ELECTRIQUES	16 768 €					
[AT16] TRAVAUX OT PALAIS DE LOIRE	25 000 €					
[AT17] AMÉNAGEMENT DE LA TOUR DE POUILLY	39 000 €					
[AT18] ÉVOLUTION DU SITE DE LA TOUR DE POUILLY	100 000 €	500 000 €	1 000 000 €	250 000 €		930 000 €
[AT19] AIDE IMMOBILIÈRE AUX ENTREPRISES	50 000 €	48 450 €	48 450 €			
[AT20] CONSTRUCTION BATIMENT RELAIS DONZY	15 000 €					
[AT21] SCOT	50 000 €	50 000 €				
[AT22] DIVERS TRAVAUX DANS LES GENDARMERIES	40 000 €					
[AT23] AIDE FISAC	20 000 €					
[AT24] TRAVAUX BASSIN DE RÉTENTION	34 000 €	33 000 €	33 000 €			
[AT25] PROJET FRENCH MOBILITY	23 535 €	20 000 €				
[AT26] ATTRACTIVITÉ MÉDICALE		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
[AT27] IMMOBILIER ENTREPRISES - BAT. VALLOUREC	20 000 €					
[AT28] ZONE ACTIVITÉ TRACY	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
TOTAL APCPC - Pôle Attractivité	538 303 €	731 450 €	1 151 450 €	320 000 €	70 000 €	

La section d'Investissement : Les recettes

Les recettes d'investissement de 2022 prises en compte sont le FCTVA (250 000 €), les subventions notifiées 336 739 € (Aménagement de l'Office de Tourisme au Palais de Loire, les travaux à la Tour de Pouilly Fumée, la construction du bâtiment relais de Donzy, les subventions à percevoir dans le cadre des conventions FISAC et FRT, l'étude mobilité et l'étude parentalité). Les cessions d'un broyeur et de trois véhicules sont inscrites. Les subventions pour les nouveaux projets sont estimées à 80 % pour la Petite Enfance (Construction crèche) et à 60 % pour tous les autres projets. Ces recettes sont intégrées dans la programmation à compter de 2023.

FEUILLE DE ROUTE BUDGÉTAIRE

Au fil des années, nous ne pouvons que constater la baisse de l'épargne de gestion et de la capacité d'autofinancement qui s'explique essentiellement par :

- ✓ La fiscalité : Baisse de la DGF, de la TASCOCOM, de la CFE, du reversement FPIC, et une incertitude pour les années à venir pour la Taxe d'habitation,
- ✓ L'évolution des prix des fluides et de l'ensemble des achats,
- ✓ Les dispositifs, appels à projets, qui génèrent des coûts en moyens humains (Participation aux postes) et en dépenses de fonctionnement,
- ✓ Les subventions versées,
- ✓ Le nombre d'habitants en baisse.

Pour être en capacité de porter annuellement les investissements, la collectivité doit renforcer son excédent de fonctionnement en poursuivant ses services à la population à qualité égale, répondre à ses compétences et accroître son attractivité.

➤ **Attractivité du Territoire**

- La petite enfance dans sa globalité
- L'aide aux entreprises

➤ **Attractivité Touristique**

- Tour Pouilly Fumée, Office de Tourisme
- Nos associations

PROSPECTIVE 2022-2024

- Chap.11 : Inscription de 2022 réalisée à 90 % + 1% d'augmentation les années suivantes
- Chap.12 : Inscription de 2022 réalisée à 96% + 1% d'augmentation les années suivantes

Pour financer une partie des investissements prévues de 2022 à 2024 avec les informations connues à ce jour, simulation avec 2 emprunts (Durée 25 ans - Taux 1,5% - Capital emprunté 1 400 000 € en 2024 et 1 400 000 € en 2025).

Code	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
	Recette de fonctionnement	21 195 144 €	21 203 088 €	20 880 317 €	18 903 234 €	18 174 167 €
002	<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	<i>3 211 431 €</i>	<i>3 521 481 €</i>	<i>3 135 222 €</i>	<i>1 125 657 €</i>	<i>363 662 €</i>
013	Atténuation de charges	270 611 €	164 000 €	164 000 €	164 000 €	164 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert	163 424 €	137 000 €	137 000 €	137 000 €	137 000 €
70	Produits des services, du domaine	1 493 385 €	1 444 800 €	1 477 000 €	1 479 200 €	1 481 400 €
73	Impôts et taxes	12 788 239 €	12 809 923 €	12 853 490 €	12 898 572 €	12 944 100 €
74	Dotations et participations	2 624 092 €	2 626 629 €	2 613 400 €	2 598 400 €	2 583 400 €
75	Autres produits de gestion courante	422 261 €	349 005 €	349 205 €	349 405 €	349 605 €
77	Produits exceptionnels	221 701 €	150 250 €	151 000 €	151 000 €	151 000 €
	Dépense de fonctionnement	17 673 663 €	18 067 866 €	18 155 594 €	18 266 240 €	18 410 537 €
002	<i>Excédent ou déficit de fonctionnement</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
011	Charges à caractère général	4 407 218 €	4 735 632 €	4 782 988 €	4 830 818 €	4 879 126 €
012	Charges de personnel et frais	5 439 447 €	5 626 127 €	5 682 388 €	5 739 212 €	5 796 604 €
014	Atténuation de produits	5 611 960 €	5 629 126 €	5 630 126 €	5 631 126 €	5 632 126 €
042	Opérations d'ordre de transfert	715 724 €	680 000 €	690 000 €	700 000 €	710 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 452 925 €	1 329 197 €	1 321 590 €	1 322 740 €	1 323 890 €
66	Charges financières	37 599 €	41 824 €	35 842 €	29 684 €	24 761 €
66	% Nouvel emprunt	- €	- €	- €	- €	31 370 €
67	Charges exceptionnelles	8 790 €	25 960 €	12 660 €	12 660 €	12 660 €
	Excédent en fonctionnement	3 521 481 €	3 135 222 €	2 724 723 €	636 994 €	- 236 370 €
	Recette d'investissement	5 315 448 €	4 537 491 €	3 384 831 €	6 276 191 €	2 688 117 €
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>4 289 906 €</i>	<i>3 177 357 €</i>	<i>714 711 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
024	Produits des cessions	- €	26 000 €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert	715 724 €	680 000 €	690 000 €	700 000 €	710 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 409 €	250 000 €	700 000 €	700 000 €	260 000 €
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>1 599 066 €</i>	<i>273 332 €</i>
13	Subventions d'investissement	127 835 €	315 634 €	1 280 120 €	1 877 125 €	44 785 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	1 400 000 €	1 400 000 €
27	Autres immobilisations financières	70 517 €	- €	- €	- €	- €
45	Comptabilité distincte rattachée	71 058 €	88 500 €	- €	- €	- €
	Dépense d'investissement	2 138 091 €	3 822 780 €	4 983 897 €	6 549 523 €	2 562 713 €
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>1 599 066 €</i>	<i>273 332 €</i>
020	Dépenses imprévues	- €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert	163 424 €	137 000 €	137 000 €	137 000 €	137 000 €
13	Subventions d'investissement	5 320 €	- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	254 285 €	259 829 €	264 325 €	251 071 €	209 235 €
16	Remb. nouvel emprunt	- €	- €	- €	- €	36 024 €
20	Immobilisations incorporelles	76 277 €	236 402 €	149 250 €	54 250 €	54 250 €
204	Subventions d'équipements versées	664 112 €	708 470 €	237 821 €	237 821 €	189 371 €
21	Immobilisations corporelles	469 108 €	1 383 512 €	1 383 501 €	988 501 €	861 501 €
23	Immobilisations en cours	320 894 €	860 364 €	2 775 000 €	3 244 814 €	765 000 €
27	Autres immobilisations financières	25 378 €	103 000 €	17 000 €	17 000 €	17 000 €
45	Comptabilité distincte rattachée	159 292 €	114 203 €	- €	- €	- €
	Excédent en investissement	3 177 357 €	714 711 €	- 1 599 066 €	- 273 332 €	125 404 €
	Solde d'exécution de l'exercice	6 698 838 €	3 849 933 €	1 125 656 €	363 662 €	- 110 966 €

L'ÉPARGNE (L'AUTOFINANCEMENT)

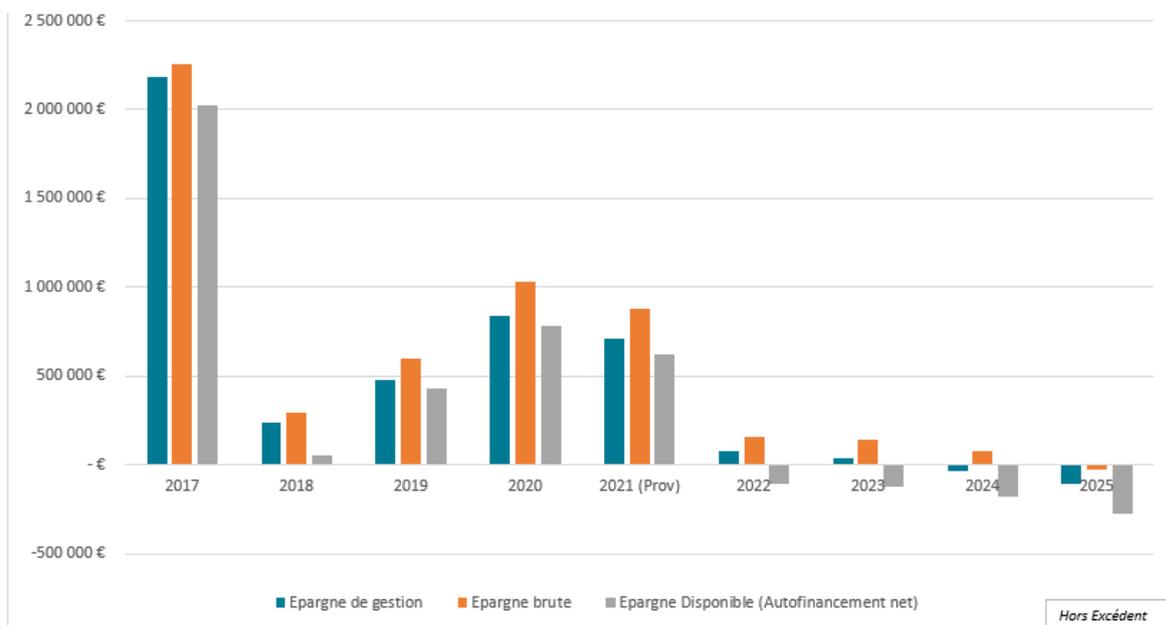
Analyse	Réalisé					Projection			
	2017	2018	2019	2020	2021 (Prov)	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement courant	17 299 147 €	16 844 873 €	17 561 833 €	17 426 291 €	17 598 588 €	17 394 357 €	17 457 095 €	17 489 577 €	17 522 505 €
Dépenses de fonctionnement courant	15 113 020 €	16 604 445 €	17 081 369 €	16 588 847 €	16 884 798 €	17 320 082 €	17 417 092 €	17 523 896 €	17 631 746 €
Epargne de gestion	2 186 127 €	240 427 €	480 465 €	837 444 €	713 790 €	74 275 €	40 003 €	- 34 319 €	- 109 241 €
Résultats financiers	- 45 383 €	- 33 488 €	- 31 169 €	- 42 850 €	- 37 599 €	- 41 824 €	- 35 842 €	- 29 684 €	- 56 131 €
Résultats exceptionnels	114 713 €	88 056 €	146 728 €	239 785 €	203 765 €	124 290 €	138 340 €	138 340 €	138 340 €
Epargne brute	2 255 458 €	294 995 €	596 023 €	1 034 379 €	879 956 €	156 741 €	142 501 €	74 337 €	- 27 032 €
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	232 929 €	237 396 €	162 883 €	250 024 €	254 285 €	259 829 €	264 325 €	251 071 €	245 259 €
Epargne Disponible (Autofinancement net)	2 022 529 €	57 599 €	433 141 €	784 355 €	625 671 €	- 103 088 €	- 121 824 €	- 176 734 €	- 272 291 €

	Réalisé					Projection (Sans consommation de l'Excédent de Fonctionnement)			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En cours de la dette au 31/12	2 468 471 €	2 639 840 €	4 186 393 €	3 936 302 €	3 682 016 €	3 423 389 €	3 160 264 €	4 282 394 €	
Epargne brute	2 255 458 €	294 995 €	596 023 €	1 034 379 €	879 956 €	156 741 €	142 501 €	74 337 €	
Capacité de désendettement (En année)	1,09	8,95	7,02	3,81	4,18	21,84	22,18	57,61	

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

	Projection (Avec consommation de l'Excédent de Fonctionnement)			
	2022	2023	2024	2025
En cours de la dette au 31/12	3 423 389 €	3 160 264 €	4 282 394 €	5 389 159 €
Epargne brute	156 741 €	142 501 €	74 337 €	- €
Consommation Excédent de Fonctionnement	271 183 €	252 532 €	460 962 €	673 645 €
Capacité de désendettement (En année)	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans

Actuellement, la Communauté de Communes, grâce à son excédent de fonctionnement à une capacité de désendettement sur 8 ans. Toutefois, pour la maintenir sur les années à venir et permettre ainsi de réaliser l'ensemble des projets d'investissements, **il sera impératif de travailler sur l'optimisation de la section de fonctionnement et la priorisation de nos investissements.**

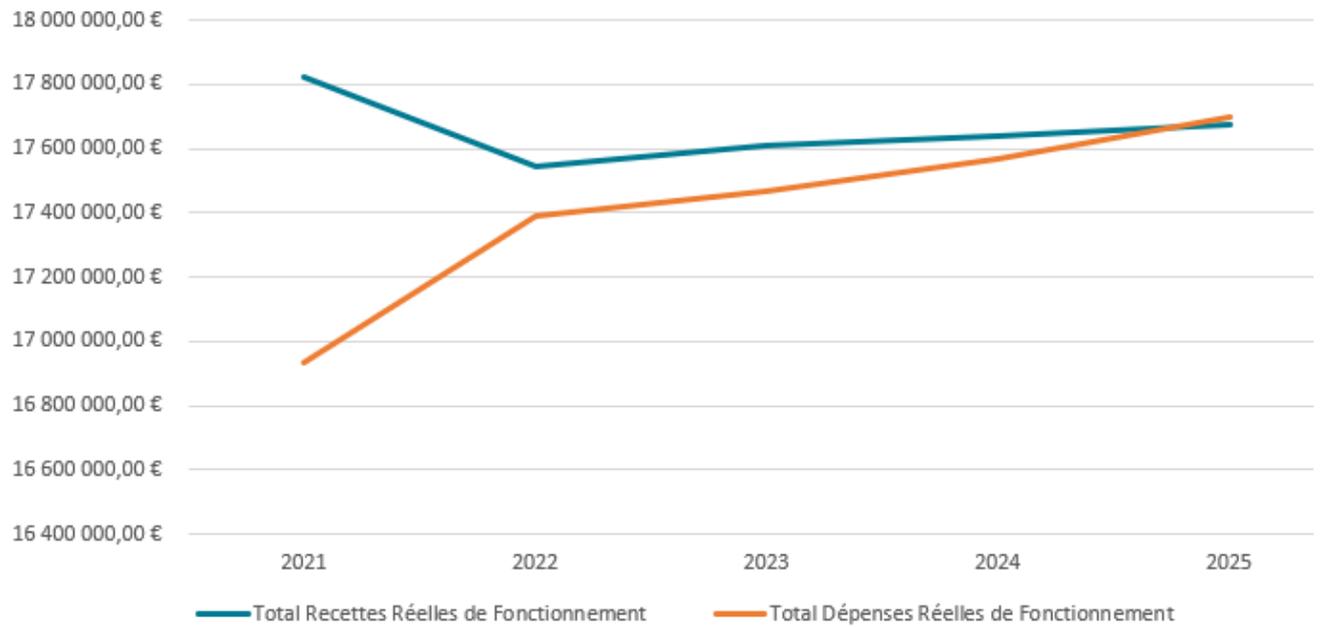


Epargne de gestion : Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts

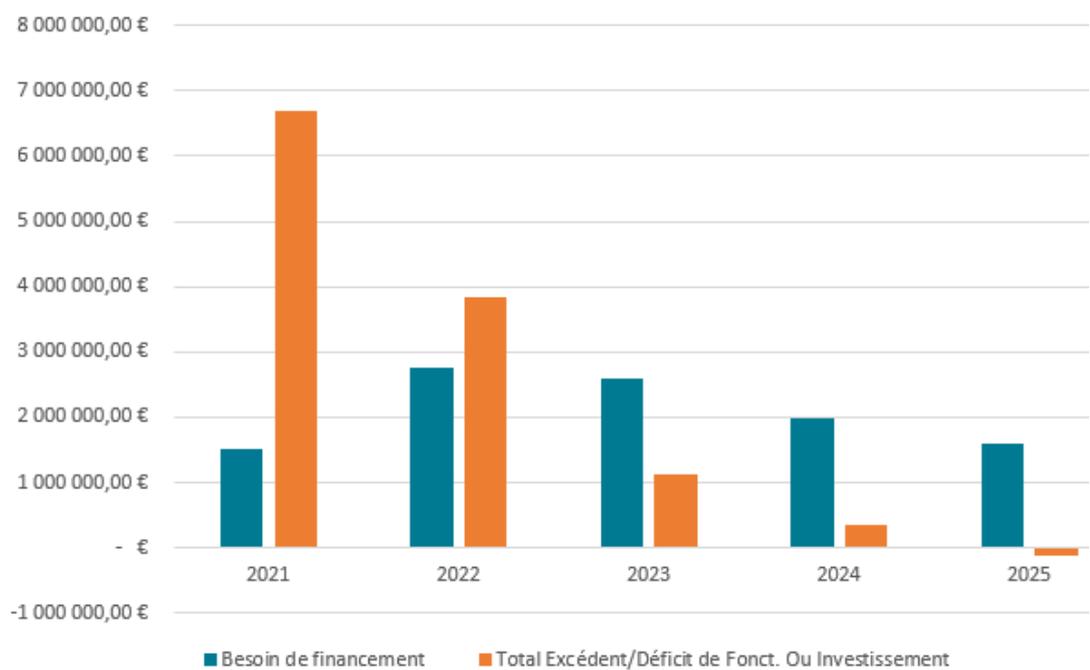
Epargne brute : Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel

Epargne nette ou disponible : Elle représente la ressource disponible pour financer les investissements. L'épargne brute diminuée du remboursement de la dette, est appelée épargne nette ou Autofinancement net.

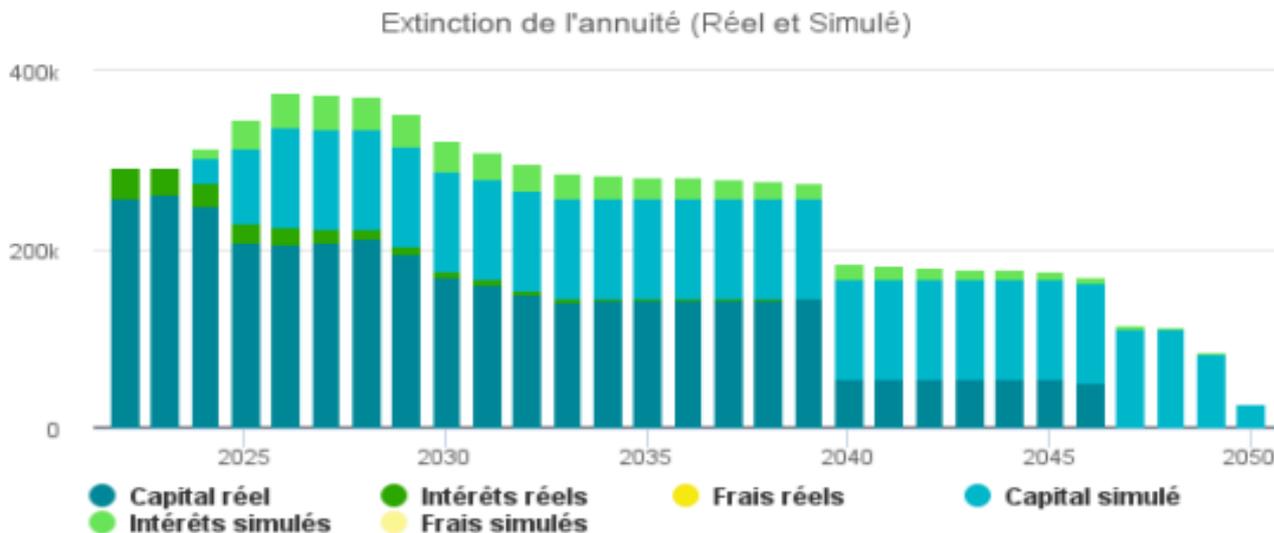
L'EFFET CISEAU (Sans Excédent)



LE BESOIN DE FINANCEMENT :



LA DETTE



Au 31 décembre 2021, le capital restant dû est de 3 682 016 €, soit 143 € par habitant (Population INSEE 2021 : 25 726)

6 - LES BUDGETS ANNEXES

Différents budgets annexes viennent compléter le Budget Principal :

- 3 Budgets Lotissements,
- 1 Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- 1 Budget Assainissement
- 1 Budget GEMAPI
- 1 Budget de Réseau d'Initiative Publique

- [Le Budget Assainissement](#)

L'excédent de fonctionnement de 2021 à hauteur de 160 053 € permettra de financer partiellement les travaux de Colméry, Le Chetelet, Perroy Le Boulet et Le Vieux Donzy. Malgré le versement de Fonds de concours des communes et l'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne, un emprunt à hauteur de 145 000 € devra être contacté pour financer les travaux.

- **Le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

En fonctionnement, ce budget enregistre les prestations d'entretien des assainissements non collectifs en dépenses, et en recette, les facturations des entretiens aux propriétaires. Les charges de personnel sont refacturées par le Budget Général.

En investissement, les recettes correspondent aux subventions de réhabilitation versées par l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne pour les travaux de réhabilitations. Ces subventions sont reversées aux propriétaires.

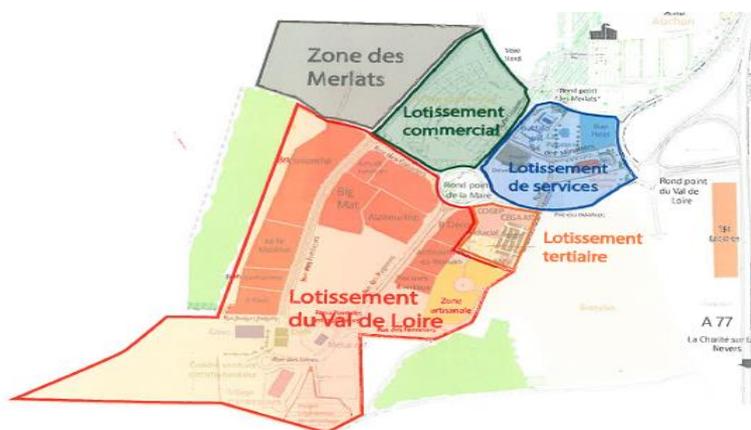
- **Le Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)**

L'excédent de 2021 estimé à 291 907 € permettra de financer des travaux de restauration des cours d'eau, la réalisation d'un inventaire des milieux humides, ainsi qu'une étude pour le rétablissement de la continuité écologique. Pour être autonome, ce budget perçoit chaque année la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à hauteur de 150 000 €, des aides de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne et la participation des collectivités partenaires à la convention du contrat Territorial Vrille Nohain Mazou.

- **Le Budget Réseau d'Initiative Publique (RIP)**

Excédentaire de 34 444 € en fonctionnement au 31 décembre 2021, ce budget a enregistré en 2021 la facturation pour la mise à disposition des brins de fibre pour 2020 et 2021. En 2022, il s'agit du rachat des installations du réseau (77 000 €) et, et la récupération de la facturation des abonnements de 2019 encaissée par 3CNET. Une adhésion pour consulter les plans du réseau de la fibre sera signée. Une analyse est en cours pour le devenir de ce budget.

- **Les Budgets Lotissements**



➤ Le Budget Lotissement Val De Loire

L'excédent de 2021 estimé à 276 753 € va permettre d'acquérir des terrains dans le cadre de l'extension du PAVL, et de financer les travaux de la ZI des Merlats.

➤ Le Budget Lotissement De Service

L'excédent de 2021 estimé à 14 102 € va permettre de procéder à des frais de raccordement en cas de cession de terrain.

➤ Le Budget Lotissement Tertiaires

L'excédent de 2021 estimé à 8 288 € va permettre de procéder à des frais de raccordement en cas de cession de terrain

SOURCES DOCUMENTAIRES

- La Banque Postale : Le DOB en instantané
- La Caisse d'Épargne : Support à la Préparation du DOB 2022
- Collectivités-Local.gouv.fr